



## COMMUNE DE DOMALAIN (Ille et Vilaine)

### CONSEIL MUNICIPAL Procès-verbal

L'an deux mil dix-huit, le neuf Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Domalain s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Avril 2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04 avril 2018.

**Présents :** M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, M. ROLLAND Pierre, Mme PINCEPOCHE Monique, M. DÉSILLE Yvan, M. GALLON Loïc, Mme DOINEAU Brigitte, Mme BASLÉ Marie-Josèphe, Mme CHEVRIER Christine, M. BOULANGER Jean-François, Mme LIGOT Brigitte, M. VETIER Anthony, M. SUBIRY Anthony, Mme RESTIF Isabelle, M. FOLLIOT Philippe

**Absents excusés :** Mmes FURON Maryse, DUFLOS Béatrice, M. HUET François

**Secrétaire de séance :** M. SUBIRY Anthony

#### ORDRE DU JOUR

Budget Général Primitif 2018

Vote des Taux d'Imposition 2018

Zone Oseraie : Compte administratif 2017 et Affectation du Résultat, Compte de Gestion 2017 et Budget Primitif 2018

ZAC Le Plessis/Les Cerisiers : Compte administratif 2017 et Affectation du Résultat, Compte de Gestion 2017 et Budget Primitif 2018

Convention Ludothèque avec le Centre Social La Guerche de Bretagne

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Convention certificats d'économies d'énergie avec Vitré Communauté

Viabilisation ZAC Les Cerisiers : devis

Attribution d'un numéro de rue pour nouvelle habitation

Questions et Informations diverses

N° Délibération	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2018-04-01	Taux d'imposition 2018	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-02	Budget Général Primitif 2018	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-03	Validation de divers devis	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-04	Subventions Associations	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-05	Zone de L'Oseraie - Compte administratif 2017 et affectation de résultat	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-06	Zone Oseraie - Compte de Gestion 2017	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-07	Zone de l'Oseraie - Budget primitif 2018	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-08	ZAC Le Plessis/Les Cerisiers - Compte administratif 2017 et Affectation des résultats	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-09	ZAC Le Plessis/les Cerisiers - Compte de Gestion 2017	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-10	ZAC Le Plessis/Les Cerisiers - Budget primitif 2018	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-11	Ludothèque Centre social La Guerche-de-Bretagne	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-12	Délégation du Conseil Municipal au Maire - complément aux délibérations du 03 juin 2014 et du 27 avril 2015	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-13	Convention pour la mutualisation de la collecte et de la vente des certificats d'économie d'énergie	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-14	Viabilisation ZAC Les Cerisiers - Extension du réseau AEP - Tranche ferme	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-15	Viabilisation secteur Les Cerisiers : Convention de desserte en gaz naturel	12 avril 2018	12 avril 2018
2018-04-16	Numérotation nouvelle habitation	12 avril 2018	12 avril 2018

### **2018-04-01 – Taux d'imposition 2018**

Monsieur Christian OLIVIER, Maire, expose :

Etant donné que les résultats en section de fonctionnement et en section d'investissement sont excédentaires,

Il est proposé de reconduire les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'Habitation : 15,73 %

Taxe Foncière Bâtie : 15,76 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 39,09 %

Appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui ont été notifiées, la recette fiscale prévisionnelle s'élèvera à la somme de 507 640 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de reconduire les mêmes taux d'imposition pour 2018.

### **2018-04-02 – Budget Général Primitif 2018**

Christian OLIVIER, Maire, présente le Budget Primitif de l'exercice 2018 qui a été établi :

- En FONCTIONNEMENT : sur la base du compte administratif 2017 et des évolutions des dépenses et recettes connues à ce jour pour l'année 2018.

- En INVESTISSEMENT : avec les restes à réaliser des opérations en cours en 2017 qui se poursuivent en 2018 et de nouveaux crédits suivants les décisions prises lors des réunions précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le Budget Primitif 2018 comme suit :

– FONCTIONNEMENT = 1 428 542,00 €

– INVESTISSEMENT = 1 970 258,47€

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

### **2018-04-03 – Validation de divers devis**

Monsieur le Maire, Christian OLIVIER, présente plusieurs devis demandés par le service technique lors de l'élaboration du budget primitif 2018 :

– Changement des menuiseries à la Médiathèque : devis Ets BIGNON de 5 231,60 € HT soit 6 277,92 € TTC

– Décorations de Noël : devis Sas DECOLUM de 1 915,50 € HT soit 2 298,60 € TTC et DISTRILEC de 335,79 € HT soit 402,95 € TTC

– Évaluation environnementale PLU de SET Environnement de 5 550 € HT soit 6 660 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider ces devis.

### **2018-04-04 – Subventions Associations**

Lors du vote du budget primitif 2018, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues depuis la réunion du 08 janvier dernier.

Après proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer

- 6 €/élève participant au projet pédagogique 2018/2019 "Atelier Cirque" à l'association APEL École Ste Anne de Domalain

- 500 € à l'Association Carcraon Environnement pour les 25 ans de son existence organisés lors de la fête du village le 07 juillet 2018.

### **2018-04-05 – Zone de L'Oseraie - Compte administratif 2017 et affectation de résultat**

Monsieur TESSIER Daniel, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Le compte administratif se présente comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	243 873.49 €	123 408.21 €		123 408.21 €
Recettes	243 873.49 €	170 937.91 €	0.10 €	170 938.01 €
	<b>Excédent 2017</b>	47 529.70 €		
		<b>Résultat reporté 2016</b>	0.10 €	
			<b>Résultat de clôture 2017</b>	47 529.80 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	132 368.49 €	60 018.16 €	16 368.49 €	76 386.65 €
Recettes	132 368.49 €	16 368.49 €		16 368.49 €
	<b>Déficit 2017</b>	- 43 649.67 €		
		<b>Résultat reporté 2016</b>	- 16 368.49 €	
			<b>Résultat de clôture 2017</b>	- 60 018.16 €

Monsieur TESSIER propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 de la Zone de l'Oseraie tel que présenté.

### **2018-04-06 – Zone Oseraie - Compte de Gestion 2017**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 ;

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2018-04-07 – Zone de l'Oseraie - Budget primitif 2018**

Christian OLIVIER, Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018 concernant la zone de l'Oseraie.

La proposition 2018 s'équilibre en

Fonctionnement à	420 046,32 €
Investissement à	270 036,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 de la zone de l'Oseraie tel que présenté

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **2018-04-08 – ZAC Le Plessis/Les Cerisiers - Compte administratif 2017 et Affectation des résultats**

Monsieur TESSIER Daniel, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Le compte administratif se présente comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	915 558.98 €	569 960.12 €		569 960.12 €
Recettes	915 558.98 €	613 803.17 €	200 868.76 €	814 671.93 €
	<b>Excédent 2017</b>	43 843.05 €		
		<b>Résultat reporté 2016</b>	200 868.76 €	
			<b>Résultat de clôture 2017</b>	244 711.81 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 250 375.78 €	546 409.83 €	569 690.56 €	1 116 100.39 €
Recettes	1 250 375.78 €	569 690.56 €		569 690.56 €
	<b>Excédent 2017</b>	23 280.73 €		
		<b>Résultat reporté 2016</b>	- 569 690.56 €	
			<b>Résultat de clôture 2017</b>	- 546 409.83 €

Monsieur TESSIER propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 de la ZAC Les Cerisiers/Le Plessis tel que présenté.

### 2018-04-09 – ZAC Le Plessis/les Cerisiers - Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Didier CRÉAC'H, Trésorier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 2018-04-10 – ZAC Le Plessis/Les Cerisiers - Budget primitif 2018

Christian OLIVIER, Maire, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018 concernant la ZAC Le Plessis/Les Cerisiers.

La proposition 2018 s'équilibre en

Fonctionnement à	1 655 131,64 €
Investissement à	1 946 819,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 de la ZAC Le Plessis/Les Cerisiers tel que présenté

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **2018-04-11 – Ludothèque Centre social La Guerche-de-Bretagne**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une convention avec la ludothèque du Centre Social de La Guerche-de-Bretagne a été signée le 22 septembre 2017.

Cette convention fixe le nombre de prestations animations et les dates d'intervention de septembre 2017 à juin 2018. Le montant de la prestation s'élève à 1 158,25 €.

Il est donc nécessaire de valider cette convention afin de régler les factures à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ladite convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **2018-04-12 – Délégation du Conseil Municipal au Maire - complément aux délibérations du 03 juin 2014 et du 27 avril 2015**

Monsieur le Maire explique qu'afin que les dépenses de fonctionnement ne fassent pas l'objet d'une délibération du conseil municipal, il est nécessaire que ce dernier prenne une délibération de délégation pour ces dépenses.

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide pour la durée du mandat, de charger Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## **2018-04-13 – Convention pour la mutualisation de la collecte et de la vente des certificats d'économie d'énergie**

Les actions d'économies d'énergie menées par les communes peuvent donner lieu à la délivrance de Certificats d'Économie d'Énergie. Leur valorisation financière à l'échelle communale est complexe et chronophage. La mutualisation sur le territoire de Vitré Communauté de la collecte et de la vente des CEE apparaît très pertinente ; d'autant que le dispositif le permet en lien avec le service commun de Conseil en Énergie Partagé existant entre la commune de Domalain et Vitré Communauté.

Objet de la convention : définir les modalités d'intervention de Vitré Communauté auprès de la commune dans le cadre de la mutualisation de la collecte et de la vente des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

### Engagement de Vitré Communauté :

- coordonnateur des opérations,
- assiste la commune pour le montage des supports techniques (collecte des informations, évaluation des CEE et rédaction des pièces techniques),
- élabore et rédige les dossiers de demandes de CEE destinés au pôle national CEE,
- assure la gestion et la vente des CEE selon le mode de valorisation définis à l'article 5,
- reverse les recettes à la commune.

### Engagement de la Commune :

- s'engage dans la démarche et mandate Vitré Communauté comme dépositaire et gestionnaire des dossiers relatifs aux CEE,
- désigne un élu en charge du suivi de l'exécution de la présente convention,
- désigne un responsable administratif qui sera le référent et l'interlocuteur privilégié du Conseiller en Énergie Partagé pour la transmission des pièces administratives,
- transmet les documents nécessaires à la réalisation des dossiers CEE.

### Pénalités :

Dans le cas d'un doublon de CEE attesté par le pôle national CEE, la commune prendra à sa charge le paiement des pénalités correspondantes.

### Durée – résiliation :

La présente convention est conclue à compter de sa date de notification. Elle est tacitement reconductible par périodes de 3 ans maximum. Si la commune dénonce la convention de service commun de Conseil en Énergie

Partagé, la présente convention prendre fin à la même date. Elle peut être dénoncée, à tout moment, par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention aux conditions indiquées ci-dessus.

#### **2018-04-14 – Viabilisation ZAC Les Cerisiers - Extension du réseau AEP - Tranche ferme**

Monsieur le Maire, Christian OLIVIER, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la viabilisation du secteur des Cerisiers - tranche ferme - le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil a transmis un devis pour l'extension du réseau d'Adduction d'Eau Potable et la défense incendie.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le devis pour ces travaux d'un montant de 31 252,24 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte ce devis
- autorise Monsieur le Maire à signer ces devis et tous documents afférents à cette affaire.

#### **2018-04-15 – Viabilisation secteur Les Cerisiers : Convention de desserte en gaz naturel**

Monsieur le Maire, Christian OLIVIER, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la viabilisation du secteur des Cerisiers - tranche ferme - GRDF a transmis une convention de desserte en gaz naturel.

Le coût de l'opération s'élève à 29 770,00 € HT avec une prise en charge de GRDF de 27 570,00 € HT et de 2 200,00 € HT pour la commune de Domalain.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la présente convention avec GRDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte cette convention
- autorise Monsieur le Maire à signer ces devis et tous documents afférents à cette affaire.

#### **2018-04-16 – Numérotation nouvelle habitation**

Christian OLIVIER, Maire, explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'indiquer un numéro de voirie à une maison d'habitation en construction dans le bourg (propriété Monsieur HOUEMOND Sébastien). Il propose d'attribuer le numéro 9, rue des Genêts dans la continuité de la numérotation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES**

Une commission sports est fixée le 21 avril 2018 à 10h.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 02 mai 2018 à 20h30.

-----  
*La séance est levée à 0:00*

*Le Secrétaire de séance,*  
**M. SUBIRY Anthony**